



IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA

23 novembre 2010



BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS

N° 24

L'Honorable Député

Mohamed

RUKARA

Khalfan élu

premier

Ombudsman

de la

République

du Burundi



LIRE EN PAGE 2

**Questions orales avec débat adressées
aux membres du Gouvernement**



LIRE EN PAGE 5

**Les hautes autorités de l'Assemblée Nationale ont
participé aux travaux communautaires de samedis**



LIRE EN PAGE 3

**Les Représentants du Burundi à l'East African Legi-
slative Assembly (EALA) sont maintenant au complet**



LIRE EN PAGE 2

**Atelier d'échange d'expériences entre les femmes
parlementaires et ministres entrantes et sortantes**

LIRE EN PAGE 8

**Séminaire-atelier pour outiller les Honorables
Parlementaires sur l'analyse et le vote du Budget**

LIRE EN PAGE 9

**Qui sont les personnages clés des organes
directeurs de l'Assemblée Nationale**

LIRE EN PAGE 11

**Atelier d'échanges sur la problématique foncière
à l'intention des Honorables parlementaires**

LIRE EN PAGE 10

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

L'Honorable Député Mohamed RUKARA Khalfan élu premier Ombudsman de la République du Burundi

Pour la première fois dans son histoire, Burundi vient de se doter de l'Ombudsman en la personne de l'Honorable Mohamed Khalfan RUKARA. L'Honorable Mohamed Rukara a été élu ce 12 novembre à l'Assemblée Nationale par 84 voix sur 84 des Députés présents dans l'hémicycle. L'expression du vote s'est déroulée sans les Honorables Députés issus du parti UPRONA et les Honorables Députés Batwa car ils avaient claqué la porte après un débat qui les a opposés aux autres Députés issus d'autres familles politiques concernant la recevabilité de la candidature de l'Honorable Mohamed Rukara Khalfan. En Effet, les Députés issus du parti UPRONA remettaient en cause la neutralité du candidat dans l'exercice des fonctions dévolues à cette personnalité étant donné qu'il est membre actif du Parti au pouvoir, le CNDD-FDD, mais aussi estimant qu'il fallait des candidatures multiples. Les Honorables Députés du Groupe parlementaire UPRONA trouvent qu'il sera difficile à l'Honorable Mohamed RUKARA de jouer efficacement le rôle de médiateur entre le Gouvernement et la population issue des familles politiques multiples.

Après avoir fait le tour des lois qui mettent en place cette Institution d'Ombudsman, en l'occurrence au Chapitre IX de la Constitution de la République du Burundi du 237^{ème} jusqu'au 239^{ème} articles et le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir comment l'on s'est retrouvé avec un seul candidat issu du parti CNDD-FDD.

A l'origine, a expliqué l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale, le Bureau de l'Assemblée Nationale qui avait lancé l'appel à candidatures avait reçu des dossiers de 17 candidats. Ainsi, comme c'est le Bureau qui est habilité de procéder à la pré-sélection des dossiers selon des critères objectifs qu'il a lui-même arrêtés, il est resté avec 5 candidats

valables. La deuxième étape pour ces candidats a été celle de contacter les Présidents des formations politiques dont ils sont issus pour les demander de les soutenir au moment du vote. Après le contact avec chaque Président des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, quatre des cinq candidats ont retiré leurs candidatures et il est resté un seul candidat en la personne de Mohamed RUKARA. Tout le monde a été d'accord que les procédures légales ont été respectées.

A la question de son appartenance au parti CNDD-FDD, la réponse qui a été donnée est que toutes les candidatures qui ont été reçues étaient des personnalités éminemment engagées dans la politique, même au niveau des candidats provenant du parti UPRONA et du Parti FRODEBU. Par ailleurs, il est difficile de trouver une personne neutre au Burundi, car parfois même les membres de la société civile sont membres des partis politiques. Il faut donc donner la chance au candidat et le juger à ses actes.

Les Honorables Députés contestataires de la candidature de l'Honorable Mohamed RUKARA n'ayant pas pu convaincre le reste qui ne voyait pas aucun inconvénient en l'élection de cette personnalité, ils ont alors préféré sortir, mais cela n'a empêché de poursuivre les délibérations car le quorum exigé par la loi était atteint. Le candidat devrait en effet être approuvé par $\frac{3}{4}$ des députés de l'Assemblée Nationale, en tout 80 députés, et il a totalisé 84 sur 84 voix des votants.

Après le vote au scrutin secret et qui a respecté toutes les normes requises, le nom de l'Honorable Mohamed Khalfan RUKARA a été envoyé au Sénat pour la même procédure d'approbation, mais cette fois-ci aux $\frac{2}{3}$ des membres de cette Chambre.

Egide Kwizera

Les Représentants du Burundi à l'East African Legislative Assembly (EALA) sont maintenant au complet

Les parlementaires représentant le Burundi à l'Assemblée Législative de la Communauté Est-Africaine (East African Legislative Assembly) sont maintenant au complet. Neuf parlementaires siégeront désormais à l'EALA au lieu de 7. Les deux places vacantes ont été complétées lors de la séance plénière du 12 novembre 2010. Avant de présenter la liste des candidats à ces places vacantes, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale qui présidait cette séance a d'abord expliqué, en guise de rappel aux Honorables Députés, les différents critères et principes qui ont guidé les Honorables Députés dans le choix des représentants du Burundi qui siégeront à l'EALA, c'était au cours de cette dernière législature. Au moment de l'élection de ces parlementaires, il avait été convenu avec les Honorables Députés d'alors que chaque parti politique représenté à l'Assemblée Nationale devrait être aussi représenté à l'East African Legislative Assembly.

De plus, aucun parti politique ne devrait compter plus de la moitié des Députés siégeant à l'EALA. Il a été alors convenu que le Parti CNDD-FDD devrait avoir 4 sièges sur 9, le parti Sahwanya-FRODEBU deux sièges, le parti UPRONA un siège, le Parti CNDD a eu un siège et le parti MRC a aussi reçu un siège. L'équilibre du genre et ethnique a été aussi tenu en compte. C'est ainsi que sur les 9 représentants du Burundi à cette Institution législative de l'East African Community, 1/3 devrait être des femmes, 5 personnes de l'éthnie Hutu et 4 en provenance de l'éthnie Tutsi. C'est ainsi que l'Honorable Hassan Rukara de l'éthnie Tutsi du parti Sahwanya-FRODEBU a été élu et n'a jamais siégé à l'EALA et Madame Sabine Ntakarutimana, une femme Hutu du parti CNDD-FDD, qui vient d'être nommée pour d'autres fonctions.

Ainsi, la liste des candidats était composée de deux personnes à savoir l'Honorable Emérence Bucumi, une femme Hutu membre du parti CNDD-FDD et Monsieur Yves Nsabimana, un homme de l'éthnie Tutsi et provenant du Parti Sahwanya-Frodebu Nyakuri Iragi Rya Ndadaye qui est un parti politique représenté dans cette nouvelle législature de 2010-2015 à l'Assemblée Nationale. Cette liste a été faite dans le souci de respecter les différents équilibres préétablis et conditions qui ont prévalu lors de l'élection de ces représentants.

Le mode d'élection de cette liste était celui de majorité simple des Députés de l'Assemblée Nationale à savoir 54 députés. Lors de cette séance, le quorum de $\frac{2}{3}$ des 106 Députés de l'Assemblée Nationale était largement atteint car il y avait 91 présences et 10 procurations. Dans l'expression du vote, 97 voix sur 101 ont voté POUR.

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Qui sont les personnages clés des organes directeurs de l'Assemblée Nationale

Comme il est stipulé dans la Constitution et le Règlement Intérieur, les membres de l'Assemblée Nationale que sont les Députés ont trois missions importantes à savoir :

- voter les lois ;
- contrôler l'action gouvernementale ;
- être à l'écoute de la population.

Dans ces prérogatives, les Honorables Députés agissent à travers le Bureau de l'Assemblée Nationale, les Commissions permanentes, les Groupes parlementaires, le Collège des Questeurs et ponctuellement dans les Commissions d'enquête parlementaire. Dans tout cela, les Honorables Députés sont assistés dans leur mandat par les services d'appui appelés communément « administration parlementaire ».

Dans le sens d'une plus grande visibilité

de l'Institution et pour répondre au souhait de bon nombre de nos lecteurs, nous vous présentons ici et dans les grandes lignes, les personnages clés des organes directeurs de l'Assemblée Nationale actuelle qui a été mise en place par les élections législatives de 2010.

Le Bureau

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Premier Vice-Président et d'un Deuxième Vice-Président.

• Le Président :

Honorable Dr. Pie Ntavyohanyuma

Réélu à ce poste le 20 août 2010, il représente l'Assemblée Nationale au plus haut niveau, auprès du Gouvernement, de la population et de la Communauté Internationale.

Il coordonne toutes les activités du Bureau, nomme les hauts cadres du



Hon. Pie Ntavyohanyuma



Hon. Mo-Mamo Karenwa



Hon. François Kabura



Hon. Aimé Nkurunziza



Hon. Henri Bukumbanya



Hon. Bénigne Rurahinda



Hon. Emilien Hakizimana



Hon. Ezéchiel Nibigira



Hon. Dioméde Ntangamajeri



Hon. Norbert Ndirhokubwayo



Hon. Marceline Bararufise



Hon. Pascal Nyabenda



Hon. Poppon Mudugu



M. Séverin Nibatingeso



M. Marc Rwabahungu

Suite à la page 4

Les hautes autorités de l'Assemblée Nationale ont participé aux travaux communautaires de samedis



L'Honorable Pie Ntavyohanyuma aux travaux communautaires à Buterere



L'Honorable Mo-Mamo Karenwa aux travaux communautaires à Buraza

1. Le Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la Commune urbaine de Buterere

Samedi 23 octobre 2010, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la Commune urbaine de Buterere pour la traditionnelle journée des travaux communautaires. Dans une ambiance de joie et de convivialité, des milliers de briques et blocs de pierres ont été à cet effet déplacés vers le lieu où sera érigé un établissement scolaire.

En plus de l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, la population de Buterere a été appuyée dans ces activités de développement par des Honorables

députés et des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, toutes catégories confondues.

Le choix de cette commune a été guidé par la nécessité de s'associer à ses habitants dans leurs efforts de développement de l'une des communes les plus pauvres de la Capitale en infrastructures publiques comme les écoles, routes, canalisations, réseaux divers et électricité, a fait savoir à la presse le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma.

L'autorité administrative et la population de Buterere ont déclaré qu'elles étaient réconfortées par ce soutien du Président de l'Assemblée Nationale et son Institution

Suite à la page 7

Qui sont les personnages clés des organes directeurs de l'Assemblée Nationale

Suite de la page 3

Cabinet et ceux de l'administration, dirige l'élaboration des plans d'actions en rapport avec le travail parlementaire et dirige les débats en séances plénières. Il est aussi responsable de la sécurité intérieure et extérieure de l'Assemblée Nationale.

• **Le Premier Vice-Président : Honorable Momo Karerwa**

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale initie et fait le suivi de tous les projets et de toutes les questions en relation avec la politique, la communication, les relations internationales et la coopération. Elle occupe ce poste depuis le 20 août 2010.

• **Le Deuxième Vice-Président : Honorable François Kabura**

Il assure le suivi des affaires législatives, les activités administratives et juridiques, l'exécution du budget ainsi que le contrôle des services financiers. Il a été élu à ce poste le 20 août 2010.

* **Les Commissions Permanentes**

Elles ont une double mission : la mission législative et celle du contrôle de l'action gouvernementale.

A l'Assemblée Nationale, il y a 8 commissions dirigées chacune par un Président, un Vice-Président et un Secrétaire. Il s'agit de :

1. Commission des Affaires Politiques, Administratives et des Relations Extérieures et de la Communauté Est-Africaine : présidée par l'Honorable Aimé Nkurunziza ;
2. Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification : présidée provisoirement par l'Honorable Henri Bukumbanya ;
3. Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation: présidée par l'Honorable Bénigne Rurahinda ;
4. Commission de la Défense et de la Sécurité: présidée par l'Honorable Emilien Hakizimana ;
5. Commission de la Justice et des Droits de la

Personne Humaine : présidée par l'Honorable Ezéchiel Nibigira ;

6. Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement Communal: présidée par l'Honorable Diomède Ntangamajeri ;
7. Commission des Affaires Sociales, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida : présidée par l'Honorable Norbert Ndiwokubwayo ;
8. Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication : présidée par l'Honorable Marceline Bararufise.

Il peut être également créé au sein de l'Assemblée Nationale des Commissions spéciales chargées d'étudier ou d'enquêter sur des cas particuliers ou spéciaux.

* **les Groupes parlementaires**

A l'Assemblée Nationale, il y a actuellement 3 groupes parlementaires, le premier pour le parti CNDD-FDD sous la présidence de l'Honorable Pascal Nyabenda, le deuxième pour le parti UPRONA avec comme Président l'Honorable Poppon Mudugu et le troisième pour le groupe de Députés issus du parti Sahwanya-Frodebu Nyakuri Iragi rya Ndadaye présidé par l'Honorable Norbert Ndiwokubwayo.

A côté de ces groupes parlementaires légalement constitués, il existe également à l'Assemblée Nationale le groupe de Députés de la communauté ethnique de Batwa.

* **Le Collège des Questeurs**

Les Questeurs sont des députés en activité parlementaire mandatés par leurs pairs pour superviser et contrôler les services administratifs et financiers de l'Assemblée Nationale. Ils sont au nombre de 3 élus par leurs collègues en séance plénière pour les postes de Premier Questeur, de Deuxième Questeur et de Troisième Questeur.

* **Le Cabinet du Président**

Le Cabinet du Président comprend un Chef de

Cabinet, un Chef de Protocole, des Conseillers Principaux et des Conseillers. L'activité des Conseillers est coordonnée par des Conseillers Principaux et exercée dans les domaines suivants :

- Le domaine du Protocole sous la direction de Monsieur Pascal Ntirampeba ;
- le domaine politique et diplomatique coordonné par Monsieur Sylvère Bavugamenshi ;
- le domaine juridique et administratif sous la coordination de Madame Léocadie Nihazi ;
- le domaine économique et social coordonné par Monsieur Jean-Berchmans Simbakwira ;
- le domaine de la presse, de la communication et relations publiques sous la direction de Monsieur Tharcisse Manirakiza ;
- le domaine de la sécurité coordonné par Monsieur Rénovat Ndayizeye.

Le Cabinet du Président comprend également un Service d'Intendance et un Secrétariat dirigé par une Secrétaire Particulière. Le Chef de Cabinet du Président est Monsieur Séverin Ntibatingeso.

* **Le Secrétariat Général Administratif**

Il est dirigé par un Secrétaire Général Administratif qui gère tous les services de l'Assemblée Nationale et supervise le bon fonctionnement de cette dernière. Il assiste le Bureau, le Président et les députés dans l'accomplissement de leurs missions. Le Secrétaire général administratif, Marc Rwabahungu, est assisté par des Conseillers et d'un Secrétariat.

Le Secrétaire Général Administratif a sous son autorité directe le Département Législatif et le Département Administratif et Financier dirigés par des Directeurs de Départements, respectivement Monsieur Théogène Nkuzimana et Madame Sylvie Itangishaka.

Tharcisse Manirakiza

Questions orales avec débat adressées aux membres du Gouvernement

Au Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA

La Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Dr. Sabine Ntakirutimana, demande aux Honorables Députés de soutenir le Programme du Gouvernement qui consiste à accorder des primes de performance au personnel du secteur de la santé publique en revoyant à la hausse le crédit accordé à ce programme dans le prochain Budget de l'Etat pour que celui-ci se déroule sans beaucoup de difficultés et de sensibiliser aussi les responsables administratifs pour que ceux-ci s'approprient ce programme pour sa réussite. C'était ce mercredi 03 novembre 2010 lorsqu'elle répondait aux questions orales à l'Assemblée Nationale.

Au cours de cette séance de questions orales, la première pour cette Législature, les Honorables Députés voulaient avoir des éclaircissements sur l'organisation de ce programme, l'appréciation des fonctionnaires du secteur de santé vis-à-vis de ce programme, savoir si la population qui demande des services aux fonctionnaires de ce secteur y trouvent un léger mieux, savoir si ce programme va durer longtemps, être au courant de qui participe dans le financement de ce programme, la contribution des élus du peuple, y compris les Honorables Députés dans l'accomplissement de ce programme et voir si ce programme pourrait être élargi à d'autres secteurs de la vie nationale.

S'agissant de la manière dont ce programme a été accueilli par les fonctionnaires du secteur de la Santé Publique, la Ministre Sabine Ntakirutimana a répondu que ce programme a été accueilli favorablement. En guise d'illustration, elle a fait savoir que les arrêts de travail qui étaient très courants en 2008 n'existent plus. Les fonctionnaires ne se lamentent pas car il existe des primes pour toutes les catégories, les structures de soins

restent ouvertes 24 heures sur 24 et il n'y a plus de problèmes de gardes, a-t-elle souligné. Les malades sont bien accueillis, il n'y a plus de longues files des patients qui attendent un médecin qui ne viendra que très tard dans la journée, tous les fonctionnaires travaillent beaucoup pour accroître le rendement et de facto gagner beaucoup. Les conditions d'hygiène naguère très précaires se sont nettement améliorées actuellement.

Pour bien évaluer ces prestataires, des comités de suivi composés des administratifs, des membres de la société civile, des associations des femmes et des leaders communautaires ont été mis en places. Ceux-ci se rendent régulièrement sur terrain et choisissent au hasard des personnes à interroger pour évaluer la qualité des prestations des fonctionnaires œuvrant dans la localité. Il a été alors recommandé de chaque fois former les membres du comité de suivi sur les techniques d'évaluation objective pour avoir de meilleurs résultats.

Quant à la question de savoir si ce programme va tenir pendant longtemps, la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pense que oui. En effet, les fonds qui font fonctionner ce programme sont essentiellement de l'Etat quoique des partenaires y contribuent pour un certain pourcentage. Ces partenaires sont la Coopération suisse, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Coopération Technique Belge, les Ong comme Cordaid, T.P.O, C.N.L.S, G.V.C...

A titre d'illustration, au mois de septembre 2010 par exemple, la participation de l'Etat à ce programme a été d'un montant de 1.173.214.540 FBU, Cordaid a donné un montant de 200 millions de Fbu, T.P.O a contribué à hauteur de 50 millions de Fbu, CNLS a donné 150 millions de Fbu, CTB a contribué à hauteur de 70 millions de Fbu et GVC a contribué à hauteur de 25 millions de Fbu. Néanmoins, les Honorables Députés ont fait

remarquer que même si l'Etat burundais fait des efforts pour financer ce programme, il a sur sa table beaucoup de priorités et que par conséquent il faudrait soumettre ce programme à d'autres partenaires mais aussi garder de bonnes relations avec les bailleurs déjà engagés dans ce financement.

A la question de savoir si ce programme peut être étendu à d'autres secteurs qui intéressent la vie nationale, la Ministre Sabine Ntakirutimana a répondu en se basant sur l'expérience vécue en République Démocratique du Congo où le secteur de l'éducation bénéficie d'un programme similaire et que, paraît-il, marcherait très bien. Comme ce programme vise à accompagner les mesures du Président de la République en ce qui concerne la gratuité de l'accouchement et les soins de santé infantiles, l'inquiétude soulevée par les Honorables Députés étant que la société burundaise étant nataliste, il y aura augmentation du taux de natalité.

Réagissant à cette inquiétude, Madame la Ministre a fait savoir que ces mesures ont été prises dans le souci d'atteindre l'un des Objectifs du Développement du Millénaire (OMD) qui vise la réduction de la mortalité maternelle et infantile due au manque des structures d'accueil et de la mauvaise qualité des prestations des professionnels de la santé. Elle a alors appuyé son argumentation en donnant des exemples selon lesquels, avant la prise de ces mesures par le Président de la République, le taux de mortalité des femmes qui accouchent était élevé à cause de non fréquentation par ces femmes enceintes des structures sanitaires. Cependant, le Gouvernement a aussi une autre priorité en rapport avec la maîtrise de la démographie, raison pour laquelle beaucoup de moyens sont affectés dans le programme de planning familial au sein du ministère ayant en charge la santé publique.

Plusieurs questions ont été posées et recommandations soumises au représentant du

Suite à la page 6

Questions orales avec débat adressées aux membres du Gouvernement

Suite de la page 5

Gouvernement pour garantir la pérennité du programme et améliorer la qualité des prestations.

Signalons que ce programme a débuté en 2007 dans les provinces pilotes de Ngozi, Makamba, Cankuzo et Bubanza. Avec le mois d'avril 2010, le programme a été étendu sur tout le territoire national. Aujourd'hui, on étudie comment l'appliquer au niveau de l'administration centrale du Ministère ayant en charge la santé publique et la lutte contre le Sida.

Egide Kwizera

Au Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation

«Il est impératif que le domaine de l'éducation soit de plus en plus assaini»

Cela est l'une des interventions des Honorables députés, lors de la séance des questions orales adressées le 11 novembre 2010 au Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, l'Honorable Séverin Buzingo. Cette séance était présidée par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale. Ces questions avaient été préalablement présentées par les Honorables Marcelline Bararufise et Gervais Ngirirwa.

Après avoir félicité le Représentant du Gouvernement pour avoir gagné la confiance de Son Excellence le Président de la République, les questions qui lui ont été posées concernaient les points suivants :

- le déroulement de l'orientation des élèves au cycle supérieur des études secondaires ;
- les critères de la réintégration, surtout pour les élèves rapatriés ;
- les critères pour le recrutement des enseignants de l'école primaire et secondaire ;

- sur les rumeurs qui allèguent que les dessous de table seraient perçus par les fonctionnaires du Ministère et ce qui est prévu pour les contrecarrer ;
- le redéploiement des enseignants sur tout le territoire du pays ;
- l'harmonisation des programmes d'enseignement avec les pays de l'East African Community et enfin ;
- l'apport de l'Assemblée Nationale pour que les tâches dont le Ministère a en charge se déroulent très bien.

A la question relative au déroulement de l'orientation des élèves qui terminent le premier cycle de l'école secondaire, le Ministre Séverin Buzingo a commencé par rappeler que dans les conditions normales, l'orientation des élèves se faisait pendant deux mois, mais suite à la perturbation du calendrier scolaire par la grève des enseignants, l'orientation s'est faite pendant un mois afin que le début de l'année scolaire soit au 20 septembre. Il a fait savoir que le travail d'orientation est fait par une commission composée de 12 personnes et ces personnes analysent les critères des élèves à orienter, en tenant en compte des connaissances et la proximité avec l'école. Ce qui a été remarqué est qu'actuellement les $\frac{3}{4}$ des élèves à orienter souhaitent avoir des écoles techniques (écoles médicales et E.T.S). Il a parlé du cas des Collèges Communaux qui n'ont pas de cycles supérieurs et les élèves provenant de ces collèges sont privilégiés lors de l'orientation et sont mis dans les écoles à internat. Pour les élèves qui demandent des sections qui se trouvent déjà à leur école d'origine, ils sont maintenus là-bas dans le but de ne pas précipiter la fermeture de la section.

Quant à la réintégration des élèves qui avaient abandonné l'école pour plusieurs raisons ou les rapatriés, le Ministre ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions a répondu qu'une commission de huit personnes se charge d'étudier les dossiers accompagnés d'une lettre de demande de réintégration des

élèves demandeurs et décident sur ce qu'il faut faire. Il a fait savoir qu'il n'y a pas de textes écrits pour régler le travail de cette commission, la commission statue sur chaque cas. Pour ceux qui avaient abandonné à cause de la maladie, il a dit qu'ils présentent des papiers justificatifs, et les rapatriés présentent des documents de rapatriement. Quant aux ex-rebelles, ils l'attestent par des documents de démobilisation. Sur les cas des personnes mariées qui demandent à réintégrer, il a répondu que la loi ne l'autorise pas.

A la question de savoir comment se passe le recrutement et les mutations des enseignants et où en est ce travail, le Ministre ayant l'enseignement primaire dans ses attributions a fait savoir les mutations des enseignants fait couler beaucoup de salive. Il a reconnu que ceux qui demandent à être mutés sont nombreux et beaucoup d'entre eux voudraient être placés dans des centres urbains. Il a dit qu'une nouvelle commission qui se charge de l'attribution des mutations a été mise sur pied au Ministère, la nouveauté étant que les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement (D.P.E.) sont membres de la Commission. Le but était de contrer les rumeurs de corruption qui sont murmurés. Par la même occasion, il a appris aux Honorables Députés que depuis un mois, le dépôt des demandes de mutation a été suspendu, il reprendra au mois d'avril 2011.

Concernant le recrutement des enseignants de l'école primaire et secondaire, le Ministre Séverin Buzingo a dit que cela s'est fait en tenant compte des accords passés entre le Ministère des Finances et le Ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions, car cela a un impact sur le budget national. Il a fait savoir que son Ministère reçoit plusieurs demandes d'emploi, mais le Ministère des Finances a accepté qu'il soit recruté 3.500 enseignants pour les écoles primaires et 1500

Suite à la page 7

Questions orales avec débat adressées aux membres du Gouvernement

Suite de la page 6

pour le secondaire. Il a dit que lors du recrutement, ceux qui viennent de passer une longue période au chômage après avoir terminé leurs études sont privilégiés.

Il a aussi fait savoir que le redéploiement qui se fera bientôt vise à répartir les enseignants sur tout le territoire du pays, dans le but de supprimer une concentration des enseignants sur certaines écoles et de remplir des places vides sur d'autres écoles. Il a expliqué que ce déséquilibre avait été causé en grande partie par la crise qu'a connue notre pays. Une commission sera bientôt créée par l'Arrêté du Deuxième Vice-Président de la République et la Commission sera fonctionnelle dès le mois de janvier 2011.

L'intégration du Burundi à l'East African Community appelle le Burundi à harmoniser ses programmes avec ceux des autres pays de la Communauté. Ainsi, comme l'a communiqué le Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, l'école primaire ne se fera plus en six ans, mais en neuf ans, ce qu'on appelle l'enseignement fondamental. Ceux qui n'auront pas réussi feront des écoles techniques afin d'avoir un métier à exercer.

Il a confirmé que l'apport de l'Assemblée Nationale est précieux. Il a demandé aux Honorables députés d'apporter leur aide en expliquant à la population la nécessité du redéploiement qui n'est pas bien vu par tous. Il a aussi demandé au Parlement d'aider dans la mise en marche d'harmonisation des programmes d'enseignement des pays de l'EAC, afin de former des Burundais compétitifs sur le marché régional. Cela se fera en accordant les moyens nécessaires prévus dans le budget, mais aussi en demandant à la population de contribuer et de se construire beaucoup d'écoles. Il leur a demandé, dans le but de lutter contre la corruption, de sensibiliser la population sur leur droit à être servi par les services publics sans rien payer et de dénoncer quiconque leur demande une corruption.

Au cours de cette séance, les Honorables Députés ont eu l'opportunité de poser d'autres questions en rapport à l'éducation de la jeunesse burundaise. Des réponses satisfaisantes ont été données par le Représentant du Gouvernement dans ce secteur.

Clarisse Biraronderwa

Les hautes autorités de l'Assemblée Nationale ont participé aux travaux communautaires de samedis

Suite de la page 3

et n'ont pas caché leur désir de revoir cette haute personnalité aux côtés d'elles pour d'autres activités de développement de cette entité.

Nous vous signalons qu'en plus des conducteurs de taxis-vélos qui avaient répondu nombreux au rendez-vous, des membres de l'Association « Gusukura igisagara ca komine Buterere » étaient également de la partie pour l'exécution de ces activités d'intérêt public. Cette association consacre, en plus de la matinée de samedi dédiée aux travaux communautaires, la matinée de mardi de chaque semaine pour enlever des immondices dans la commune.

Egide Kwizera

Travaux communautaires à Nkenga-Busoro pour la construction d'un centre de santé

Le samedi 06 novembre 2010, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, les deux Vice-Présidents de l'Assemblée Nationale, ainsi que certains députés et sénateurs s'étaient donné rendez-vous dans le quartier de Nkenga-Busoro, nous sommes en commune de Kanyosha en Mairie de Bujumbura pour les travaux communautaires. A l'endroit où les travaux communautaires se sont déroulés, un centre de santé constitué de quatre bâtiments est entrain d'y être construit dans le but d'alléger la distance des populations de cette localité qui vont se faire soigner. La population avait répondu massivement à ces travaux et a donné un coup de main à l'avancement du chantier. Plusieurs travaux comme le

mélange du béton, le pavage, puiser de l'eau ont été réalisés dans une ambiance bon enfant.

Dans une interview que le Président de l'Assemblée Nationale a accordée à la presse, il a fait savoir que les travaux communautaires de ce jour s'inscrivaient dans l'optique de donner un coup d'accélérateur au développement communautaire. Il a remercié la population de Nkenga-Busoro et toute la population en général, qui a compris que les travaux communautaires sont le moteur du développement de la communauté et du pays et ne devraient plus être considérés comme une affaire d'un parti politique. Il a promis un soutien de la part de l'Assemblée Nationale pour que les travaux de construction de ce centre de santé soient achevés et de sa part, il a donné une contribution de cinquante sacs de ciment.

Notons que le Président du parti CNDD-FDD, l'Honorable Jérémie Ngendakumana, était également venu prêter mains fortes dans les travaux de construction de ce centre de santé et a donné lui aussi une contribution de cinquante sacs de ciments.

Clarisse Biraronderwa

La Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale s'est jointe à la population de Buraza

Samedi le 23 octobre 2010, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo, a effectué les travaux communautaires avec la population de la zone de la commune de Buraza, nous

Suite à la page 8

Les hautes autorités de l'Assemblée Nationale ont participé aux travaux communautaires de samedis

Suite de la page 7

sommes en province de Gitega. Ces travaux ont consisté au nivelage d'un terrain où sera construit le Lycée Communal de Mahonda. La population avait répondu très massivement à l'appel.

L'Administrateur de la Commune Buraza, Madame Judès Nibaruta, qui a pris la parole en premier, a commencé par remercier la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale pour le coup de main qu'elle venait apporter à la population de la commune de Buraza dans les travaux de construction de ce Lycée. La nécessité de cette école est motivée par le grand nombre d'élèves qui se retrouvent dans une même salle de classe, étant donné que la commune ne compte que trois écoles secondaires seulement. En passant en revue la situation de la commune, l'Administrateur communal de Buraza a assuré que la sécurité est bonne. Elle a affirmé que la population s'attèle au travail comme il se doit.

Malgré l'engouement de la population au travail, Madame Judès Nibaruta a fait savoir que la population manque cruellement des matériaux suffisants faire avancer les travaux et a demandé l'aide de cette haute autorité pour combler ce manque. De plus, elle a signalé que l'impraticabilité de la route qui mène jusqu'à Buraza handicape énormément le développement de cette commune et a demandé qu'elle soit

réhabilitée. Elle a aussi demandé l'électrification de la commune comme promis par Son Excellence le Président de la République lors de sa visite dans cette commune.

La Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a à son tour remercié la population de Buraza pour avoir répondu très massivement aux travaux communautaires, source de développement. Elle a fait savoir que depuis 2005, la commune de Buraza connaît des changements notables et a promis qu'elle ne faillira pas à la tâche assignée à toute autorité de rester aux côtés de la population. C'est dans ce sens que la commune de Buraza constitue la deuxième commune de la province de Gitega à être visitée. Elle a promis que les doléances soumises par l'Administrateur Communal seront relayées pour être analysées. Elle a conclu en exhortant la population de continuer à œuvrer pour se développer.

A la fin des travaux communautaires, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a rencontré les membres du Conseil Communal de Buraza. L'objectif de cette rencontre était la prise de contact avec ces élus locaux et prodiguer des conseils pour le meilleur fonctionnement de cette organe administratif. La Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a loué le Conseil Communal de Buraza qui vient de terminer son mandat pour la cohésion qui l'a toujours

caractérisé. A l'actuel Conseil communal, elle l'a conseillé de travailler de concert et de penser ensemble aux problèmes qui pourraient se poser, mais aussi aux idées et actions qui vont propulser le développement de la commune. Au Président de ce Conseil, elle l'a exhorté d'être humble et accessible à la population et de travailler de commun accord avec l'Administrateur Communal afin de prendre des décisions concertées pour le bien de la population. Enfin, elle lui a recommandé d'être toujours attentif aux idées suggérées par les autres membres du Conseil Communal.

En prenant la parole le Président du Conseil Communal de Buraza, a remercié la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale qui s'est associée avec la population dans les travaux communautaires, mais aussi en rencontrant les membres du Conseil Communal pour leur prodiguer des conseils. Il a rassuré que les conseils donnés seront toujours pris en considération pour trouver des solutions à des problèmes éventuels.

Signalons que le dimanche 24 octobre 2010, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a rencontré, dans la commune de Gitega, les membres de 75 associations des femmes rurales. L'objectif était de se rendre compte de l'évolution de leurs activités.

Clarisse Biraronderwa

Atelier d'échange d'expériences entre les femmes parlementaires et ministres entrantes et sortantes

Les résultats réalisés par le Burundi dans le cadre d'intégration des femmes dans les instances de prise de décision placent le pays à une meilleure position au niveau africain et international

Au niveau de l'Assemblée Nationale, le Burundi se classe 5^{ème} avec 32,1% derrière le Rwanda (56,3%), l'Afrique du Sud (44,5%), le Mozambique (39,2%) et l'Angola avec 38,6%. Au niveau du Sénat, le Burundi devient leader en Afrique et 2^{ème} au rang international avec 46,3% après la Bolivie (47,2%). Au niveau du Gouvernement mis en place après les élections, la représentation des femmes s'élève à 43% (9 femmes sur 21), ce qui constitue une amélioration par rapport au Gouvernement précédent (30,7% soit 7 femmes sur 26).

Ce classement a été annoncé lors d'un atelier d'échange d'expériences entre les femmes parlementaires et ministres entrantes et sortantes tenu en date du 25 octobre 2010 dans les enceintes de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika. La Directrice adjointe pays du PNUD, dans sa présentation, a indiqué que l'organisation de cet atelier permettra de donner l'occasion aux participantes d'analyser les leçons tirées de la législature et du Gouvernement passés, et d'analyser les attentes et les perspectives des unes et des autres. Elle sera, a-t-elle renchéri, une opportunité d'établir les besoins

Suite à la page 9

Séminaire-atelier pour outiller les Honorables Parlementaires sur l'analyse et le vote du Budget

Du 26 au 27 octobre 2010, les Honorables Parlementaires et quelques fonctionnaires du Parlement ont participé à un atelier de formation et d'informations sur les techniques d'analyse et de vote de la loi des Finances. Cet atelier est venu à point nommé car la session ordinaire parlementaire d'octobre en cours est aussi appelée « session budgétaire » et est essentiellement consacrée à l'analyse et au vote du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2010. La loi des Finances revêt une grande importance pour le Parlement étant donné que c'est un moyen dont celui-ci dispose pour contrôler l'action du Gouvernement dans le souci d'améliorer le niveau de vie de la population.

Les objectifs de cet atelier, a fait savoir le Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Pie Ntavyohanyuma lors des cérémonies d'ouverture, étaient d'abord avec les parlementaires les différents aspects relatifs à la notion de Budget, former et informer les Parlementaires sur le processus d'élaboration du budget de l'Etat, donner une large information aux parlementaires sur les mécanismes d'approbation et de contrôle des finances publiques de l'Etat.

Avec un Parlement qui est au début de sa législature et qui est constitué à majorité de nouveaux venus dans le monde parlementaire, il était alors impérieux d'organiser une formation en leur direction sur l'analyse et le vote du Budget Général de l'Etat car le vote de la loi des finances est la grande activité qui marque le début de leur mandat parlementaire. Les parlementaires doivent alors être outillés suffisamment pour pouvoir user de leur grand pouvoir dont leur confère la loi pour pouvoir orienter efficacement et contrôler des politiques sectorielles qui visent directement l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment en ce qui concerne l'agriculture et l'élevage, la santé, l'éducation et la reconstruction de toutes les infrastructures qui ont été détruites aux cours de longues années de guerre.

« Le Parlement burundais doit s'impliquer pour que l'Etat applique la gestion rigoureuse des ressources de l'Etat en évitant le gaspillage, la dispersion, le double emploi et les malversations économiques et lutter contre la mauvaise gestion », a mentionné le Président de l'Assemblée Nationale dans son discours d'ouverture.

Cet atelier dont les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées respectivement par le Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Député Pie Ntavyohanyuma et le Président du Sénat, l'Honorable Sénateur Gabriel Ntizezerana, ceux-ci n'ont pas manqué, dans leurs discours, à adresser leurs remerciements à l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique (AWEPA) et à d'autres partenaires quant à l'appui indéfectible qu'ils ne cessent d'accorder au Parlement burundais.

Egide Kwizera

Atelier d'échange d'expériences entre les femmes parlementaires et ministres entrantes et sortantes

Suite de la page 8

en renforcement de capacités, et de dégager par conséquent un programme cohérent et inclusif de renforcement de capacités des hommes et des femmes des hautes institutions de l'Etat.

Dans son discours d'ouverture, la Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a souligné que l'engagement du Gouvernement dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux n'est pas une illusion. En effet, a expliqué la Ministre Immaculée Nahayo, nul n'ignore que le Burundi vient d'arriver au bout de la longue période électorale, où la participation de la femme a été un réel succès par rapport aux années antérieures.

Parlant de l'opportunité des présentes assises, ce membre du Gouvernement a reconnu que lors des ateliers de renforcement des capacités des femmes parlementaires organisés en 2009, l'on a remarqué que ces ceux-ci venaient à point nommé mais qu'ils aient été réalisés tardivement pour la législature passée. C'est en réponse aux préoccupations exprimées lors de ces ateliers que le PNUD, en partenariat avec la Section intégrée Paix et Gouvernance du BINUB, a voulu élaborer un accompagnement des Parlementaires et des Ministres pour assurer une intégration de la perspective genre dans les actions de ces hautes institutions de l'Etat.

« Au-delà des chiffres », tel a été le leitmotiv des participantes qui ont pris la parole lors des échanges. Tout en se réjouissant du pourcentage atteint par les femmes au Gouvernement et au Parlement, les participantes ont reconnu que le chemin reste long. La représentation de la femme à la base reste faible, ont-elles déploré. Celles qui ont été placées dans les postes de prise de décision doivent prouver leur mérite, ont conseillé les participantes qui ont fait un clin d'œil aux autres femmes d'être solidaires puisqu'il a été prouvé que les femmes ont cette fâcheuse habitude de se détruire mutuellement.

Au terme de l'atelier, les femmes parlementaires ont sorti une déclaration dans laquelle elles se sont engagées à :

1. Participer activement à tous les travaux parlementaires ;
2. Rester au côté de la population en effectuant les descentes dans leurs circonscriptions respectives ;
3. Collaborer avec d'autres associations et organisations féminines sur place, de la sous-région et des autres continents ;
4. Mettre en place une association unique des femmes parlementaires en fonction ;
5. Défendre les intérêts de la femme en général ;
6. Mettre en place une structure d'échanges entre femmes Parlementaires sortantes et entrantes.

Christine Nahimana

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Atelier d'échanges sur la problématique foncière à l'intention des Honorables parlementaires

L'adoption de la loi foncière constitue une opportunité d'améliorer le climat social et l'environnement pour les investissements

Cela a été déclaré par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, lors des cérémonies d'ouverture des activités de l'atelier d'échange sur la problématique foncière, organisé à l'occasion de l'Assemblée Nationale des députés et sénateurs, en date du 28 et 29 octobre 2010. En plus de cette haute autorité du législatif burundais, le Ministre ayant l'Aménagement du Territoire dans ses attributions ainsi que l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi avaient rehaussé de leur présence ces cérémonies.

Selon l'Ambassadeur des Etats-Unis au Burundi, Madame Pamela Slutz, l'importance de cet atelier est on ne peut plus cruciale étant donné que la gestion des terres est un sujet sensible et qui doit être abordée avec transparence. La dotation du pays d'une loi foncière constitue donc une opportunité pour prévenir les conflits et assurer un développement durable. Pour illustrer l'importance des terres au Burundi, elle a révélé que 84% des dossiers judiciaires pendant dans les tribunaux inférieurs sont relatifs aux conflits fonciers. De plus, actuellement, la majorité des terres urbaines et rurales ne sont pas sécurisées par un enregistrement et par conséquent, ne peuvent pas constituer une garantie pour les institutions bancaires. Le projet de loi du Code Foncier qui se trouve sur l'agenda de la session d'octobre 2010 a pour atout la clarification de la gestion et le contrôle des terres de l'Etat et des acteurs privés.

Par la même occasion, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Burundi a encouragé le gouvernement à apporter un changement en présentant dans les prochaines sessions un projet de loi

favorisant les femmes dans leur droit à l'héritage sur la terre, afin de trouver une solution durable à la question de succession de la femme. Elle a souhaité aux Honorables parlementaires présents à l'atelier une meilleure compréhension de ce projet de loi afin de l'adopter dans le but d'apporter des réformes qui réduiront les conflits. L'Ambassadeur Pamela Slutz a enfin réaffirmé l'engagement du Gouvernement américain au Gouvernement burundais dans la vulgarisation et la mise en œuvre du Code une fois promulgué.

Quant au Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, il a affirmé que la présence des Honorables Députés à cet atelier est une preuve irréfutable de l'engagement de ces derniers à trouver une solution durable aux problèmes récurrents et à l'insécurité liés à la terre. Il a fait savoir qu'avec l'appui des partenaires, un comité interministériel a mis en place un processus qui a abouti à la révision du Code Foncier. Ce dernier sera donc un instrument juridique qui aidera le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions à gérer cette ressource rare qui devient ces jours-ci source des conflits, voire même des tueries. En rappelant que plus de 80% de la population burundaise vit de l'agriculture, il a souhaité aux Honorables Députés et Sénateurs de saisir l'urgence de la dotation du pays d'une telle loi afin de contribuer à la consolidation de la paix.

Le Président de l'Assemblée Nationale qui a procédé à l'ouverture de l'atelier a commencé par remercier le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions et l'USAID pour avoir pensé

à organiser cet atelier tant profitable pour les Honorables parlementaires en ce qui concerne le processus d'adoption du projet de loi portant Code Foncier. Il a affirmé que cet atelier est venu à point nommé car il touche l'un des aspects des préoccupations de la population. De plus, le projet de loi du Code Foncier révisé est inscrit à l'ordre du jour de la session parlementaire d'octobre 2010.

L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a insisté sur le caractère précieux de cette ressource et s'est inscrit en faux contre les abus des droits humains et les assassinats qui résultent des conflits fonciers. Il a rappelé que ces conflits freinent la consolidation de la paix et a annoncé que l'impératif de tout élu du peuple est d'œuvrer pour la recherche des solutions effectives et durables à cette problématique. Eu égard à tout le processus et les consultations dans tout le pays qui ont abouti à la lettre de politique foncière et à la révision du Code Foncier, cet atelier avait donc pour visée l'échange et la réflexion sur ce Code révisé. Il constitue la source d'information la mieux indiquée sur la problématique foncière et les solutions préconisées par le Code Foncier révisé.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a saisi cette occasion pour exprimer, au nom du peuple burundais et en son nom propre, la gratitude à tous les bailleurs, nommément l'USAID Burundi, le Programme Gutwara Neza de l'Union Européenne et la Coopération Suisse pour leur apport inestimable dans ce processus et dans l'organisation de cet atelier. Il leur a demandé de continuer à appuyer le Burundi pour qu'une fois ce Code révisé adopté, il y ait une mise en œuvre effective, des textes d'application ainsi que sa vulgarisation. Il a réaffirmé

l'engagement du Parlement burundais à analyser et adopter ce Code foncier le moment venu et en souhaitant aux Honorables parlementaires présents de profiter pleinement des échanges et réflexions qui les aideront à adopter un Code foncier adaptés aux réalités du pays.

Signalons que cet atelier avait été organisé conjointement par le Ministère ayant l'environnement et l'aménagement du territoire dans ses attributions et USAID Burundi à travers son projet Burundi Policy Reform Program. Deux exposés ont été communiqués à savoir les cinq axes stratégiques de la lettre de politique foncière et la révision du code foncier. Les échanges et débats contradictoires ont été engagés et ont porté surtout sur la prescription, les terres domaniales, le certificat foncier délivré par l'Administrateur Communal et aussi sur la question des rapatriés ayant perdu leurs terres et voulant les recouvrer.

Le discours de clôture a été prononcé par la Première Vice-Présidente du Sénat, Honorable Persille Mwidogo qui n'a pas manqué de rappeler que la pression démographique observée au Burundi appelle à la recherche des solutions durables qui permettront la meilleure utilisation et gestion des terres. Tout en rappelant que les conflits fonciers ont été maintes fois source de mort, le rôle du Parlement est donc de trouver une réglementation qui mettra fin à ces conflits. Elle a appelé les Honorables parlementaires à accomplir, le moment venu, un travail minutieux et rigoureux afin d'adopter un code qui sera un instrument juridique irréprochable et utile pour les générations actuelles et futures.

Clarisse Biraronderwa